



CBD

# Secretariat of the Convention on Biological Diversity

22 May 2007  
International Day for Biological Diversity



Biodiversity and Climate Change  
Le 7 juin 2007

Ref.: SCBD/STTM/OH/ac/58712

## NOTIFICATION<sup>1</sup>

### **Décision VIII/1, paragraphe 10: programme de travail sur la diversité biologique insulaire – liens entre les autres programmes de travail thématiques et questions trans-sectorielles**

Madame / Monsieur,

Conformément à la décision VIII/1 et son paragraphe 10 par lequel le Secrétaire exécutif est prié de déterminer les liens qui existent entre les actions prioritaires énoncées dans le programme de travail sur la diversité biologique insulaire et les autres programmes de travail thématiques et questions trans-sectorielles relevant de la Convention sur la diversité biologique et de faire rapport à ce propos avant la douzième réunion de l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques (SBSTTA-12), un document a donc été préparé et il est mis à la disposition des Parties à la Convention sur le site internet du Secrétariat, à l'adresse suivante : <http://www.cbd.int/doc/programmes/areas/island/island-linkages-en.pdf>

En se basant sur un document préparé par le Groupe spécial d'experts techniques sur la diversité biologique insulaire, ce document fait part des actions les plus pertinentes par rapport au programme de travail sur la diversité biologique insulaire. Il illustre aussi les principes et recommandations importantes dans les autres programmes de travail alors qu'ils ont tous un rapport entre eux et se renforcent mutuellement. De par sa nature, le programme de travail sur la biodiversité insulaire contient des objectifs et des activités inclus dans d'autres programmes de travail de la Convention mais qui s'appliquent aussi à la biodiversité insulaire (en particulier pour les petits États insulaires en développement et les états qui comptent des îles). De ce fait, en mettant en œuvre le programme de travail sur la diversité biologique insulaire, les pays Parties à la Convention apportent aussi une contribution aux autres programmes de travail thématiques et questions trans-sectorielles. Par ailleurs, tous les autres programmes de travail thématiques et questions trans-sectorielles de la Convention s'appliquent aussi aux îles. Par conséquent, lors de la rédaction de rapports nationaux, les mêmes documents peuvent être pris en considération pour le programme de travail sur la biodiversité insulaire et les autres programmes de travail pertinents.

Pour des fins de précisions, dans les cas où les liens (mentionnés dans la dernière colonne) avec les programmes de travail thématiques et questions trans-sectorielles font référence à des actions prioritaires individuelles, le numéro est mentionné.

<sup>1</sup> Cette traduction n'est pas officielle, c'est une courtoisie du Secrétariat

À l'attention de tous les correspondants nationaux de la Convention et de l'Organe subsidiaire



J'espère que cet outil supplémentaire sera utile pour les Parties à la Convention et qu'il permettra la mise en œuvre du programme de travail sur la biodiversité insulaire et d'atteindre l'objectif de 2010.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma parfaite considération.

[original signé en anglais]

Ahmed Djoghla  
Secrétaire exécutif